## PORTANT ARRETE CONCESSION Arrêté N° 00158-2024 du 23 avril 2024

Le Maire de la Commune de La Plaine-des-Palmistes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 portant modification du tarif et de la durée pour les concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération a été transmise au contrôle de la légalité en date du 21 avril 2008.

Vu la demande présentée par Madame THIBURCE Marie, Héliette née FANELLIE

Demeurant au 1, rue Marie Emilienne Maillot – 97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

## <u>ARRÊTE</u>

Article 1er: Il est accordé au bénéfice de la Famille THIBURCE Marie, Héliette née FANELLIE et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de trente années, située dans le cimetière communal d'une superficie de quatre mètres carrés à compter de ce jour.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de : concession nouvelle.

<u>Article 3</u>: La concession est accordée moyennant le versement de la somme de CINQ CENT CINQUANTE EUROS payable entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Concessionnaire,

Le Maire,

Johnny PAYET